

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°65 octobre 2020

pour changer la vie...

« **O**n ne saurait se contenter de réclamer une "politique de la vieillesse" plus généreuse, un relèvement des pensions, des logements sains, des loisirs organisés. C'est tout le système qui est en jeu et la revendication ne peut être que radicale : changer la vie ».

Simone de Beauvoir

Dans l'œil du virus

Les retraité-e-s paient le prix fort de la crise sanitaire. Les plus de 65 ans constituent 90% des près de 35 000 décès (plus de 11 000 en EHPAD).

Face à une montée exponentielle de la contamination, le président de la République et le gouvernement réactivent l'état d'urgence et décrètent le « couvre-feu ». Cela fera-t-il massivement refluer la diffusion du virus alors que l'exécutif encourage dans le même temps les salarié-e-s et les jeunes en cours de scolarisation à se rendre sur leurs lieux de travail et d'études, bien qu'ils s'agissent des premiers lieux de contamination possibles ?

Dans le même temps, le niveau des pensions est bloqué, la CSG augmente, les conditions d'attribution des aides se durcissent sous couvert d'une culpabilisation des aîné-e-s, privilégié-e-s par rapport aux jeunes et aux salarié-e-s.

Une crise globale

Le pouvoir se retrouve dans d'importantes difficultés pour affronter la crise économique et sociale qui frappe notre pays. Cette crise économique et sociale va amplifier, à un niveau inédit, le chômage, la pauvreté et la pré-

carité. 528 plans sociaux (PSE) initiés entre le 1^{er} mars et le 11 octobre. Près de 3 800 licenciements collectifs pour motif économique, hors PSE, ont été notifiés auprès des directions du travail. Les secteurs les plus concernés sont ceux du commerce et de la réparation automobile (20 %), de la construction (16 %), de l'industrie manufacturière (16 %) et de l'hébergement et restauration (12 %).

En mars dernier, Emmanuel Macron promettait l'arrivée de temps nouveaux. Le PLFSS 2021 révèle bien la valeur de ces promesses. Sans rupture stratégique, il s'inscrit dans la poursuite des politiques menées depuis de nombreuses années qui ont conduit à cette crise sanitaire, économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population. Les salarié-e-s et les retraité-e-s sont appelé-e-s, comme en 2008, à payer la crise.

**POUR NOUS
CE SERA
TOUJOURS
L'HUMAIN
D'ABORD !**



Changer les bases

La crise actuelle est financière, économique, sociale, écologique, mais aussi anthropologique. Le genre humain est menacé dans ses valeurs et son existence civilisée par l'implacable logique qui fait de toute activité mentale comme physique, une marchandise rentable ou jetable.

Il est encore temps de changer les bases de notre société. Il est nécessaire qu'on cesse de voir dans les individus de simples facteurs de production, jetables dès qu'ils ne sont plus utiles, et qu'on fasse du développement personnel à tous les âges de la vie le sens même de l'organisation sociale.

le collectif Retraité-e-s

DANS CE NUMÉRO

- PLFSS 2021 - Non à une 5^e branche de la sécurité sociale page 2
- Droit à l'autonomie - Le béguinage page 3
- Services publics : sortir des lois du marché page 4

changeons les bases

pour une sécurité sociale couvrant à 100 % les soins prescrits

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, en débat au Parlement, acte un déficit historique de la sécurité sociale de 45 MD € pour 2020 et 27 MD € prévus pour 2021.

Depuis plusieurs années, les gouvernements imposent à la sécurité sociale de rembourser, à marche forcée, la dette accumulée depuis la crise financière de 2008. La sécurité sociale paye au prix fort, le désengagement de l'État qui lui fait supporter les nombreuses exonérations de cotisations octroyées au grand patronat, sous l'alibi de la crise sanitaire.

Scandaleux et inadmissible

Le gouvernement a fait voter, en juillet, une loi organique comportant le transfert de 136 MD € de dette à la caisse d'amortissement de la dette socia-

le (CADES) et la prolongation du remboursement de l'endettement de 2024 à 2033.

Au-delà des 31 MD € de déficit antérieur, la CADES aura à supporter 92 MD € de déficits « estimés » pour les années à venir, ainsi que la reprise d'une partie de la dette des hôpitaux.

Cela équivaut à mettre à la charge de la sécurité sociale l'essentiel de la crise sanitaire où l'État porte une lourde responsabilité.

Ce sont donc les salarié-e-s et les retraité-e-s qui paieront cet endettement via la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les paroles et les actes

À la mi-mars 2020, face à la crise du covid, Emmanuel Macron faisait la promesse quasi évangélique de l'arrivée de temps nouveaux. Ce n'était pas sans rappeler les annonces de Nicolas Sarkozy, en septembre 2008, promettant de remettre à plat le système financier mondial en raison de la crise financière.

Le PLFSS 2021 révèle bien la valeur des promesses. Sans rupture stratégique, il s'inscrit dans la poursuite des politiques menées depuis de nombreuses années qui ont conduit à cette crise sanitaire, économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

Ce PLFSS pose les fondations d'un système à l'anglo-saxonne, géré et financé par l'État. Un minimum est alloué aux plus précaires et la grande majorité est dirigée vers le système assurantiel et la capitalisation.

Un choix de société

Il faut en finir avec les lois de financement et autres conventions de gestion qui étranglent la sécurité sociale. Les exonérations de cotisations sociales patronales doivent cesser, de même que toutes les mesures visant à financer la sécurité sociale par l'impôt, pénalisant plus fortement les retraité-e-s.

La France a largement les moyens de mener une politique de protection sociale plus ambitieuse, pour une sécurité sociale couvrant à 100 % les soins prescrits.

Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe une autre politique en matière d'emploi, de formation et de rémunération.

RAPPORT VACHEY

non à une 5^e branche de la sécurité sociale !

Alors qu'en France le vieillissement de la population s'accroît, le gouvernement a créé dans le PLFSS 2021 une 5^e branche de la sécurité sociale destinée à prendre en charge l'autonomie.

Laurent Vachey, inspecteur des finances, avait été mandaté par le gouvernement pour faire des propositions, formulées dans un rapport de plus de 300 pages !

L'essentiel des propositions :

- alignement du taux de CSG des retraités de 8,3 points à 9,2 sur 3 ans
- augmentation de la part de CSG non déductible
- réduction de moitié du plafond d'abattement de 10% sur les pensions de retraite
- mieux contrôler l'AAH (allocation handicapés)
- ouvrir les critères d'attribution de l'APA
- réforme de l'APA : intégration de la valeur de la résidence principale du bénéficiaire
- cession de 0,15 point de CSG depuis la CADES à la nouvelle branche
- création d'une 2^e journée de solidarité (CSA).

Ainsi, 7 à 8 MD € seraient financés par les retraité-e-s, 1,9 MD € par les salarié-e-s et seulement 1,1 MD € par le patronat.

Le PCF récuse la création de cette 5^e branche et exige qu'un réel droit à l'autonomie soit pris en charge par la sécurité sociale.

construire une société du vivre ensemble

Le maintien de l'autonomie est un élément essentiel de dignité pour toute personne humaine. Les personnes âgées paient un lourd tribut durant cette pandémie mais le gouvernement d'Emmanuel Macron, n'entend pas cette souffrance ni l'urgence d'apporter des solutions. Au contraire, il poursuit sa politique libérale avec aplomb. Il en est ainsi du blocage des pensions, de l'augmentation de la CSG, du durcissement des critères de l'Allocation personnalisée d'autonomie pour les résident-e-s d'Ehpad. Mieux, les besoins non couverts sont livrés aux requins des assurances et de la finance pour plus de profit ! Et la Loi sur l'autonomie promise depuis 2018 est repoussée en 2021 !

Les femmes au cœur du travail invisible

Le financement de création d'emplois proposée ne prend pas la mesure des besoins. Dans les Ehpad, la suppression de 31 000 lits d'unité de soins de longue durée transformés en lits d'Ehpad avec moins d'infirmières va aggraver les conditions d'accès aux soins des résident-e-s. À domicile, la création de services publics à la personne n'est toujours pas à l'ordre du jour. Cette situation empêche les femmes de se libérer de ce travail marqué par les dominations, patriarcale et d'exploitation capitaliste qui les confine dans ce rôle « d'aidante ». Les femmes continuent de compléter l'insuffisance des services publics.

Une société pour tous les âges

L'âgisme, ce racisme anti-vieux renvoie l'image dégradée de la personne âgée qui se reporte sur les personnels. Il crée ces renoncements éthiques induisant des choix budgétaires, des priorités qui excluent les personnes âgées. Cette discrimination anti-vieux empoisonne et divise la société. Elle nuit à la solidarité intergénérationnelle. Il est urgent de construire une société pour tous les âges.

Pour le PCF, créer un droit à l'autonomie est vital

La perte d'autonomie ne découle pas de la vieillesse. Elle est essentiellement liée à des questions de santé, à l'insuffisance des mesures de prévention des risques tout au long de la vie et particulièrement en situation de travail, aggravée encore par les reculs en matière de santé au travail. Un rapport de la DRESS de 2011 indique : « En EHPAD le nombre de pathologies et leur gravité sont très liés au niveau de dépendance ». Les soins doivent être couverts à 100% par la Sécurité sociale. Il faut créer des services publics à domicile, des Ehpad publics, 100 000 emplois qualifiés par an sur 3 ans (Ehpad, domicile), revaloriser les pensions, pour un véritable droit à l'autonomie.

Christiane Caro



LE BÉGUINAGE

Des logements pour personnes âgées

Des bailleurs sociaux et des municipalités s'inspirent du modèle des béguinages et construisent aujourd'hui des ensembles immobiliers pour accueillir des personnes âgées.

Telle est le projet de la municipalité de la Neuville en Hez dans l'Oise, afin de maintenir les anciens dans le village.

Un projet adapté

Ce projet se composera en moyenne de 25 logements T2 T3 de plain-pied en location, les locataires pourront vivre comme à la maison. Ils pourront poursuivre leurs activités habituelles, selon leurs souhaits.

Ces logements seront conçus pour des personnes vieillissantes qui pourront avoir recours aux services d'aide à domicile.

L'environnement est sécurisant par la proximité immédiate des voisins, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, la présence de commerce de proximité, le partage des espaces et des services communs.

Une vocation sociale

Quand ils sont gérés par les collectivités locales, les béguinages ont une vocation sociale. Le coût des loyers et des services est accessible aux personnes au revenu modeste. Elles pourront bénéficier des aides comme l'aide au logement, de l'allocation personnalisée à l'autonomie...

Jean-Michel Cuvillier



sortir des lois du marché

La crise sanitaire se traduit en crise économique et sociale d'une ampleur colossale. Dans de tels moments, l'État se doit de répondre aux besoins essentiels de la population par les services publics. Mais nous mesurons leur niveau de délabrement, leur mauvaise gestion, leur désorganisation et le manque de moyens humains et matériels. Malgré l'investissement des agents, mettant leur santé en danger pour assurer leur mission, leur défaillance est flagrante.

Retraité-e-s maltraité-e-s

Les retraité-e-s, parmi lesquels figure la majeure partie des personnes dites à risques, ont été les premiers pénalisés. Limité-e-s dans leur liberté de mouvement, isolé-e-s pour se protéger et souvent peu familiarisé-e-s aux outils informatiques, nous pouvons affirmer que l'État maltraite les retraité-e-s.

Libéralisme mortifère

La question de la santé publique est mise en exergue car au-delà de la gestion médiocre de l'épidémie combien de soins hospitaliers ont été reportés voire annulés pour réduire les examens et les séjours en hôpital. Nul aujourd'hui n'ose mesurer les conséquences de ces mesures en matière d'aggravation des pathologies et de mortalités. Ce sont bien les choix politiques de fermeture de lits et d'hôpitaux dans une vision ultra libérale impulsée par la commission européenne et appliquée avec zèle par les gouvernements successifs qui sont responsables de ces drames.

Garantir le service public

Dans d'autres domaines comme les transports, la distribution du courrier, le trésor public, l'énergie, l'eau... les principes fondamentaux du service public ne sont plus garantis. C'est-à-dire :

- l'égalité de traitement de tous les citoyen-e-s et donc partout et pour tous,
- l'accessibilité et donc la proximité et une tarification ajustée aux moyens de chacun-e,
- la mutabilité c'est-à-dire une adaptation aux évolutions technologiques et aux besoins nouveaux.



Ces services ne sont plus appréhendés comme un investissement indispensable à la nation mais comme un coût pour les commanditaires avec une exigence de rentabilité pour les entreprises délégataires. Ces orientations politiques pénalisent plus fortement les retraité-e-s.

Extension des services publics

Nous devons exiger une extension de ses services publics vers des domaines comme la transition énergétique, le numérique, les services d'aides à la personne pour citer quelques exemples. Il est impératif d'élargir le périmètre des services publics, de les sortir des lois du marché et de la concurrence libre et non faussée pour les replacer intégralement dans la sphère publique et sous contrôle des usagers et des agents.

Gilbert Garrel

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.